

Droit administratif

Infos pratiques

- > ECTS : 6.0
- > Nombre d'heures : 54.0
- > Niveau d'étude : BAC +3
- > Période de l'année : Enseignement sixième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral et Travaux dirigés
- > Campus : Pôle Universitaire Léonard de Vinci
- > Composante : Institut de Préparation à l'Administration Générale
- > Code ELP : 4F5AP11P

- Formule dérogatoire session 1 : épreuve de trois heures en fin de semestre sur un sujet théorique.
- Session 2 : épreuve de trois heures en fin d'année sur un sujet théorique.

Présentation

Le cours magistral comme le TD correspondent à une initiation au droit administratif comportant l'étude des sources internes, internationales et européennes du droit administratif et des thématiques traditionnellement abordées : le service public, la police administrative, les contrats administratifs, les actes administratifs unilatéraux et la responsabilité administrative.

Objectifs

L'enseignement vise à acquérir les grandes notions et concepts du droit administratif général en vue de la préparation aux concours de la fonction publique. Il consiste également en une maîtrise de la méthodologie propre au concours : dissertation et consultation juridique.

Évaluation

- Formule standard session 1 : contrôle continu constitué d'exercices pratiques écrits en TD (50% de la note) et d'un partiel de trois heures en fin de semestre sur un sujet d'ordre théorique ou pratique (50% de la note).